

II

Le Chargé d'Affaires ad interim des Étuts-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

LE SERVICE ÉTRANGER

DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ambassade des États-Unis Ottawa, le 13 septembre 1954

No. 48

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note n° X-233 du 13 septembre 1954, par laquelle vous formulez des propositions sur la méthode à suivre pour le paiement des frais engagés par les Gouvernements respectifs ou pour leur compte au titre de travaux exécutés à Niagara-Falls en conformité de l'Article II du Traité entre les États-Unis et le Canada, signé le 27 février 1950, concernant l'utilisation des eaux de la rivière Niagara.

J'ai l'honneur de déclarer que le Gouvernement des États-Unis agrée ces propositions et consent à ce que votre note et la présente réponse constituent un accord entre nos Gouvernements établissant la méthode à suivre quant au déboursement de fonds en paiement des frais de construction d'ouvrages de protection à Niagara-Falls.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

DON C. BLISS

L'honorable Lester B. Pearson, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Ottawa.

dénosé le 23 juin 1954